

Mairie
ST-MEARD-DE-GURÇON
Arrivé le 30 JAN. 2009
N° 153
DEPART

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GURSONNAIS
8 rue Pasteur
24610 VILLEFRANCHE DE LONCHAT

Conseil Communautaire à CARSAC DE GURSON

L'an deux mille huit, le onze septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Gursonnais dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire sous la Présidence de M. Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 2 septembre 2008

PRESENTS : Messieurs GANTCH Gilles, CAIGNARD Patrice, DELAYEN Franck, DEVIER Patrick, BUIL Guillaume, COUGNAUD Jacques, FERCHAUD Dominique, FONTAINE Thierry, LAPEYRE Jean Charles, BORDENEUVE Dominique, BOIDÉ Thierry, CHEVERNEUIL Serge, GIBAUD Stéphane, GUY Philippe, GOYER Bernard, GRANDY Marc, PREVOST Alain, BARTAL Jean Philippe, MINEUR Jean Bernard, ROCHE Jean, GUERULT Pierre, COLLAS René, COMBRET Jean Patrick, TAVERSON Gilles, COUTOU Christian, PALLARO Mario, Mesdames BERNARD Céline, BARRAUD Marie-Rose, VIROULAUD Monique, DUSSOL Françoise, PETYT Juliette

ABSENTS EXCUSES : M. LESBEGUERIES Marcel

Secrétaire : Monsieur DELAYEN

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire du décès de Pierre HUGUES et propose d'observer une minute de silence.

- TRAVAUX DE VOIRIE 2008 : La goudronneuse étant actuellement hors service mais la réalisation de « point à temps » étant nécessaire, une estimation a été réalisée par les services de l'Unité territoriale et des devis demandés aux entreprises pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Président donne le résultat de la consultation faite, selon la procédure adaptée, pour les travaux de voirie 2008, et informe que l'offre économiquement la plus avantageuse a été proposée par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 200 264.44 € H.T.. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte cette proposition et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier. Les travaux doivent commencer début de semaine prochaine après que l'entreprise ait pris contact avec les communes concernées.

Monsieur le Président informe également le Conseil de la demande reçue de la commune de Port Ste Foy, avec laquelle une convention est passée au sujet des routes limitrophes à Saint Méard de Gurson, pour la participation aux travaux à réaliser sur la route des Crozes. La proposition est acceptée à l'unanimité.

- VENTE DE TERRAINS A LA ZAE DU GURSONNAIS : Monsieur le Président rappelle que des terrains sont à vendre sur la commune de Saint Rémy sur Lidoire au niveau de la ZAE du Gursonnais, que des demandes ont été faites et notamment un menuisier de St Rémy sur Lidoire et qu'il faut se positionner au niveau du prix de vente. 7 500 m² sont accessibles directement sans avoir à faire quelque aménagement que ce soit et une demande d'acquisition nous est proposée au prix de 4.50 € le m². Ce prix n'engage en rien le prix de vente des autres lots qui pourront être revus par rapport aux aménagements à réaliser. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette proposition et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AU PAYS DU GRAND BERGERACOIS : Monsieur le Président rappelle la décision prise par le Conseil Communautaire, de la prise en charge de la participation au fonctionnement du Pays du Grand Bergeracois en lieu et place des communes, à définir par convention. Monsieur le Président donne lecture de la convention proposée par le Pays du Grand Bergeracois qui fixe la participation pour 2008 à 1.17 euros par habitants. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette proposition et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

- Cartes communales : Une lecture est faite du compte rendu du Bureau d'Etudes de la réunion, qui a eu lieu le 9 septembre en présence des délégués de la commission urbanisme et de la DDE.. La date de fin du projet de révision des cartes communales est prévue en début mars 2009.

- Restos du cœur : Un rappel des faits est présenté : Au départ de la présence des Restos du Cœur dans le canton, l'antenne était à Saint Martin de Gurson dans un logement qui a dû être libéré ; aucun autre local n'étant disponible, l'association a été accueillie par la Communauté de Communes dans les locaux loués par la commune de Villefranche de Lonchat. Le bureau mis à leur disposition et un coin réserve devenant trop étroit par rapport au nombre de bénéficiaires qui ne cessait d'augmenter, la commune de Villefranche de Lonchat a proposé de leur louer un appartement qui venait de se libérer pour un loyer de 3 600 euros par an plus les charges. Il avait été convenu en réunion de bureau que les communes participeraient, par le biais de fonds de concours, au paiement de la moitié au niveau du canton de Villefranche de Lonchat et que le CIAS de Vélignes prendrait en charge l'autre moitié. Une estimation des participations avait été proposée mais devait être revue car les charges n'étant pas connues, elles n'avaient pas été estimées et de plus la commune de Moulin Neuf n'avait pas été prise en compte. Le Conseil d'Administration du CIAS de Vélignes n'ayant pas validé la participation au loyer des Restos du Cœur, certaines municipalités n'ont plus souhaité maintenir la participation telle qu'elle était prévue, mais elles ne désiraient s'engager que sur les charges. La commune de Villefranche de Lonchat a regretté cette décision mais prendra en charge le loyer de cette campagne. Les communes de Saint Méard de Gurson et Saint Martin de Gurson ont proposé des locaux qui seront disponibles pour la prochaine campagne.

- SIAT de Gurson : Monsieur le Président donne lecture du courrier de Monsieur VERMANDEL qui est dans l'impossibilité de fournir des chiffres précis en l'absence de secrétaire et par rapport à son indisponibilité personnelle. Les recettes du SIAT seront déficitaires puisque les entrées ont été inférieures aux prévisions, malgré un bon fonctionnement des gîtes.

Monsieur TAVERSON précise que Monsieur VERMANDEL souhaite arrêter la Présidence en fin d'année ; il faudrait donc connaître l'orientation à prendre pour la gestion du SIAT.

Monsieur le Président informe qu'au prochain Conseil une analyse chiffrée sera faite et que la vente des terrains prévus à la société « Terre Essences » est en cours pour la réalisation d'un projet écologique qui devra s'intégrer dans le paysage. Des emplois permanents pour 3 à 4 personnes sont prévus et le début des travaux est envisagé pour 2009 ou 2010.

Monsieur PINAUT demande si la gestion du site sera uniforme ou non ; à savoir, si les commerçants et les entrées seraient gérés par une seule entité ?

Monsieur COUTOU demande si un sous-seing a été passé, pour avoir un engagement plus précis des investisseurs ?

Divers :

- Monsieur COUGNAUD rappelle qu'il faudra poser des buses sur la route allant vers le terrain de cross le plus rapidement possible car cela devient dangereux ; ce sera fait lundi.

- Il est fait lecture du courrier du SMCTOM qui souhaite connaître la situation de la Communauté de Communes par rapport aux terrains à retenir pour le projet de déchèterie. La révision de la carte communale est en cours et une zone est prévue sur la commune de Carsac.

- Une visite des 3 centres de secours du canton a été faite par les services de l'Etat : le principe de conserver les trois centres est acté mais il y a un besoin urgent de revoir celui de Saint Méard de Gurson. Par contre, il faudra veiller à ce qu'il y ait un minimum de pompiers dans chaque centre ayant un minimum de diplômés également.

- Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire des notes attribuées par la Trésorerie par rapport à la situation de la Communauté de Communes qui est très bonne.

- Les Maires sont invités à assister à une réunion avec la nouvelle Directrice de La Poste afin de connaître l'avenir des différents bureaux ou agences postales du canton.

- Il est convenu que la prochaine réunion aura lieu à Montpeyroux.